

Le 25 mars 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mars 2025

[DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE]

Emploi local : l'agglomération active pour le développement de ses zones d'activités

Au-delà des actuelles démarches d'extension des ZAEi (zones d'activités économiques intercommunales), l'agglomération continue de compléter ses parcs d'activités grâce à son attractivité et poursuit la dynamique de création d'emploi local dans le but de contribuer fortement au rééquilibrage France-Suisse emploi-habitat.

- **À Bons-en-Chablais**, trois nouvelles activités vont s'implanter au sein de la **ZAEi des Bracots**, dans le cadre de la seconde extension : une société spécialisée en charpente, couverture, zinguerie, une société spécialisée dans le BTP, et une activité de chantier naval. Comme cela est la règle depuis 2021, ces commercialisations de terrain sont menées sous forme de baux à construction : les entreprises vont prendre en location le terrain choisi, pour y construire leur bâtiment (coût de 70€/m², versé en une fois sous forme de loyer canon). Elles en auront la jouissance pour une durée de 99 ans, avec l'obligation de construire un bâtiment dont l'activité est conforme au plan local d'urbanisme.

- **À la Fattaz à Excenevex**, un dernier lot est cédé pour la création d'un atelier d'artiste et la location de cellules. Cette cession acte la fin du projet d'extension de cette zone ; initié en 2018, il a permis d'accueillir 6 projets représentant 10 nouvelles activités, sur une surface totale de 15 405 m².

- Enfin, pour mettre en œuvre les deux phases d'extension de la **ZAEi des Niollets à Douvaine**, conformément aux documents d'urbanisme en vigueur, Thonon Agglomération a souhaité acquérir un foncier stratégique de 19 256 m². Cette acquisition va être portée dès à présent, pour son compte, par l'EPF74 (établissement public foncier de Haute-Savoie). Ces deux extensions représentent une surface totale de 8,5 hectares entièrement dédiés à l'accueil d'activités économiques. Un appel d'offres va être lancé très prochainement pour une mission complète de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement et la viabilisation de ces deux phases d'extension ainsi que sur la restauration morphologique du cours d'eau, le Chamburaz. La commercialisation prévisionnelle de ces fonciers pourrait démarrer courant 2029 - après appel à manifestation d'intérêt.

[MOBILITÉ]

L'agglomération tournée vers la mobilité de demain

Une coopération régionale en faveur de l'intermodalité

L'agglomération va s'inscrire dans la loi **SERM (services express régionaux métropolitains)**, en participant au financement d'études de préfiguration pour l'amélioration de la desserte ferroviaire du territoire. Ces études visent aussi à favoriser la collaboration entre l'ensemble des acteurs de la mobilité pour optimiser le chaînage des différents modes de transport, pour des

dessertes plus fréquentes et coordonnées : train, mais aussi cars et bus, modes doux, navettes lacustres... En améliorant l'intermodalité, le principe est de rendre les transports collectifs plus attractifs au détriment de la voiture individuelle. Cette démarche associe l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Canton de Genève, les intercommunalités locales, la Société Grand Projet et les acteurs ferroviaires. Au niveau régional, ce projet a été labellisé "SERM franco-suisse" par le Ministre des Transports en 2024. La participation financière de l'agglomération est établie à 22 252 € (sur un coût total de 1 596 000 €, porté principalement par l'Etat et la Région).

_Projet d'Agglomération 5 : l'axe Thonon-Genève au cœur des grands investissements d'infrastructures

Par l'intermédiaire du Grand Genève, Thonon Agglomération sollicite la Confédération suisse pour l'inscription et le financement de deux mesures dans le cadre de l'appel à projet d'agglomération 5^{ème} génération : **la priorisation des transports publics sur la RD1005**, sur l'axe Thonon-Genève, et l'aménagement de **voies cyclables sécurisées** autour de ce même axe.

Ce fonds vise à financer les infrastructures du trafic d'agglomération, tout en coordonnant efficacement le développement des transports et celui de l'urbanisation - en lien pour notre territoire avec le PLUi-HM (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et mobilité).

_ Evolution du versement mobilité

Le conseil communautaire se prononce sur une évolution du taux du versement mobilité à partir du 1^{er} juillet 2025*. Actuellement au taux de 0,50 % de la masse salariale, il est proposé de porter cette contribution à 0,60 %. Cette hausse vise à accompagner le développement du réseau de transport collectif et à améliorer l'accessibilité, la mobilité quotidienne et la qualité du service pour les usagers.

Le développement progressif des **pôles d'échange multimodaux** (PEM) doit par ailleurs faciliter les connexions entre bus, train, vélo et covoiturage, améliorant ainsi la fluidité des trajets quotidiens. La mise en service progressive du pôle d'échanges des Arts boulevard du Canal à Thonon-les-Bains en est l'illustration, tout comme celle, à la prochaine rentrée scolaire, des gares routières scolaires au plus proche des établissements secondaires. Enfin, les **travaux de sécurisation et d'accessibilité des arrêts** de cars se poursuivent (programme sur 7 ans minimum) afin de sécuriser la chaîne de déplacement et de garantir un réseau plus inclusif, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

** Le versement mobilité est redevable par les employeurs, public ou privés, employant au moins 11 salariés.*

Le conseil départemental de la Haute-Savoie, partenaire financier de l'aménagement du parking relais de la gare de Perrignier

Le parking-relais de Perrignier, qui offre 181 places, est en service depuis le printemps 2024. Sa réalisation, qui avait représenté un coût total de 1 829 000 €, avait été conjointement financée par Thonon Agglomération et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a dernièrement décidé de l'attribution à l'agglomération d'une subvention de 444750 €, soit 50% de sa part de financement. Le conseil communautaire se prononce sur la convention qui définit les modalités de versement de cette aide.

[PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS]

Réduire ses déchets, tout un programme !

Thonon Agglomération renforce son engagement en faveur de la réduction des déchets avec l'élaboration de son **Programme d'actions locales de réduction des déchets (PLPDMA)**.

Objectif : **réduire de 75 kg par habitant et par an** la production de déchets **d'ici 2031**, soit une **baisse de 12 %** par rapport à 2023. Le programme organise et donne un cadrage à de nombreuses actions déjà développées en matière de prévention, tout en renforçant certains axes ou en innovant, mais aussi en apportant des moyens complémentaires. Sa mise en œuvre représente un coût total estimé à 4,3 M€.

- **Un programme collectif et évolutif**

Construit avec une quarantaine d'acteurs locaux – élus, représentants de la société civile (associations citoyennes, Conseil Local de Développement), structures engagées dans l'économie circulaire, bailleurs sociaux, professionnels, mais aussi représentants de chambres consulaires, ce programme repose sur des actions concrètes et durables, adaptées aux réalités du territoire.

Afin d'orienter ses priorités, Thonon Agglomération lance dès cette fin mars une **consultation publique** et invite tous les habitants à contribuer en ligne sur www.thononagglo.fr (Rubrique « Nos grands projets »). Ces avis permettront d'affiner les actions à mettre en place pour un impact optimal sur toute l'agglomération.

- **Une exposition itinérante pour sensibiliser**

En parallèle, à partir du 11 avril 2025, Thonon Agglomération déploie une exposition photos itinérante « **Sport et déchets : le match de notre avenir** ». À travers des clichés marquants et des messages percutants, sportifs et habitants du territoire illustrent leur engagement dans la réduction des déchets. Une manière originale de faire le lien entre les valeurs du sport – discipline, persévérance, dépassement de soi – et les gestes quotidiens pour un mode de vie plus respectueux de l'environnement. L'exposition sera inaugurée à Excenevex avant d'être présentée ces prochains mois dans plusieurs communes du territoire.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr